

SIVU Péricolaire : C.A. 2008

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Charge à caractère général	78 017.21		
Charge du personnel	111 045.61	Remboursement sur rémunération personnels	24 166.80
Autres charges de gestion	3 717.21	Red. Serv. Péricolaire, cantine, garderie	34 296.08
Total	192 780.10	Participation du Département	603.00
Charges financières	133.05	Subvention communes	114 976.56
Autres charges	53.24	C.A.F.	13 969.98
Total :	192 966.39	Remboursement frais Thégra-Lavergne	15 867.87
Transfert en Investissement	451.70	Revenus des immeubles	300.00
		Libéralités reçues	134.36
Total des dépenses	193 418.09	Total des recettes	204 314.65
 INVESTISSEMENT :			
Equipelement classes	5144.70	Excédent de fonctionnement	962.14
Remboursement emprunts	1123.84	Transferts entre sections	451.70
Total	6268.54	Total	1413.84

Budget prévisionnel 2009

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Charge à caractère général	80 400.00		
Charge du personnel	115 180.00	Remboursement sur rémunération personnels	3 379.20
Autres charges de gestion	4 020.00	Red. Serv. Péricolaire, cantine, garderie	35 000.00
Total	199 600.00	Participation du Département	500.00
Charges financières	91.00	Subvention communes	119 835.00
Autres charges	3548.71	C.A.F.	12 000.00
Total des dépenses	203 239.71	Remboursement frais Thégra-Lavergne	9 867.00
Transfert en Investissement	7910.70	Revenus des immeubles	300.00
		Libéralités reçues	945.00
		Recettes d'ordre	4 500.00
		Total des recettes	186 326.20
		Résultat reporté	24 824.21
Total	211 150.41	Total	211 150.41

INVESTISSEMENT :			
Equipelement classes	2 408.70	Excédent de fonctionnement	5 677.66
Remboursement emprunts	1167.00	Transferts entre sections	7 910.70
Total dépenses investissement	3 575.70	FCTVA	165.00
Charges transférées	4 500.00		
Total	8075.70	Total	13 753.36

A noter :

- Fin des contrats aidés en Mai 2009 => charges supplémentaires pour le SIVU
- Le service fonctionne avec une équipe de personnels qualifiés pour un temps de travail hebdomadaire global de 165 heures/semaine
- Le conseil syndical a décidé d'augmenter le prix des repas de 3% à partir de Septembre 2009 mais aussi de relever le quotient familial de 460 à 550€ pour bénéficier de la réduction du coût des repas.
- La participation des communes hors RPI est relevée de 5%

Le tarif de la garderie reste inchangé.